

ARRETE DU MAIRE

N° Perso-2020/079

Département du VAL D'OISE
Canton de FOSSES
Commune de CHAUMONTEL

ARRETE METTANT FIN AUX FONCTIONS DE MONSIEUR GUYOT Nicolas EN QUALITE DE REGISSEUR TITULAIRE DE LA REGIE D'AVANCES « ENFANCE ET JEUNESSE »

Le Maire de CHAUMONTEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté n° Perso-2014/059 du 13/06/2014 constitutif de la régie,

Vu l'arrêté n° perso-2016/066 du 28/07/2016 nommant Monsieur GUYOT Nicolas régisseur titulaire des avances de la régie « enfance et jeunesse »,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 05 juin 2020.

Vu l'avis du titulaire,

Considérant la mutation de Monsieur GUYOT Nicolas,

ARRETE

ARTICLE 1 : à compter 08 juin 2020, il est mis fin aux fonctions de Monsieur GUYOT Nicolas en sa qualité de régisseur titulaire de la régie d'avances « Enfance et Jeunesse ».

ARTICLE 2 : Monsieur GUYOT Nicolas versera à la caisse du comptable assignataire le solde de l'avance perçue à la date de sa sortie de fonctions.

ARTICLE 3 : Monsieur GUYOT Nicolas remettra à son successeur les registres, la comptabilité de la régie et les formules de valeurs inactives y afférent.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général et le comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'agent.

Fait à Chaumontel, le 08 juin 2020.

Le Maire,



#signature#

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le

Signature de l'agent :